



Subventions et primes à l'Habitat

FORMULAIRE DE DEMANDE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

ADRESSE ACTUELLE : n° rue / lieu-dit :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

E-Mail :

Date de naissance :

CARACTERISTIQUES DU PROJET

PRIME DEMANDE : Projet innovant Sortie de vacance Primo-accédant

ADRESSE: n° rue / lieu-dit :

Code postale Commune :

TYPE DE BATI :

Individuel (maison individuelle - 1 à 2 copropriétaires maximum)

Collectif (bâtiment regroupant plus de 2 copropriétaires)

Nombre de logements :

Année de construction :

Vacant depuis le :

ORIGINE DE LA PROPRIETE : Projet d'achat Achat déjà effectué Héritage

OCCUPATION PREVUE : Propriétaire occupant Propriétaire bailleur

PIECES JUSTIFICATIVES EN ANNEXES

- Règlement d'attribution de subventions et primes Habitat de la Communauté de communes Dronne et Belle, paraphé à chaque page
- Copie du livret de famille ou de la carte d'identité
- RIB au nom et prénom du demandeur

Pour les projets innovants :

- Dossier de présentation du projet
- Preuve de l'accompagnement (pour les projets d'auto-construction ou auto-réhabilitation)

Pour les sorties de vacance :

- Copie d'un acte notarié justifiant de l'adresse du bien et de la (future) propriété (compromis de vente, acte d'achat ou preuve de l'héritage)
- Justificatif de la vacance de minimum 2 ans (attestation des impôts ou tout autre justificatif permettant de justifier de la vacance du bien, par exemple attestation de la mairie)
- Attestation sur l'honneur d'occupation pendant 3 ans minimum (à compter du courrier mentionnant le versement de la prime) en tant que résidence principale, soit en tant que propriétaire occupant, soit en tant que propriétaire bailleur.

Pour les primo-accédants :

- Copie du compromis de vente ou d'acte notarié d'achat, justifiant l'adresse du bien
- Dernier avis d'imposition du ou des propriétaires
- Quittance de loyer des 2 dernières années ou attestation sur l'honneur du/des propriétaires de paiement des loyers ou copie de l'offre de prêt primo-accédant (PTZ+, PAS, PAL, prêts conventionnés)
- Attestation sur l'honneur d'occupation pendant 3 ans minimum (à compter du courrier mentionnant le versement de la prime) en tant que résidence principale par le propriétaire occupant.
- Si à l'achat, le DPE du bien comporte une étiquette D minimum : DPE actuel du logement.
- Si des travaux de rénovation sont envisagés :
 - + soit copie de la notification de demande agréée de l'ANAH attestant de l'obtention de Ma Prim' Rénov Sérénité + DPE projeté après travaux + attestation sur l'honneur du DPE après travaux avec étiquette D minimum ;
 - + soit attestation sur l'honneur d'engagement de travaux permettant un gain énergétique suffisant pour obtenir un DPE D et fourniture du DPE après travaux avec étiquette D minimum.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je sollicite le Président de la Communauté de communes Dronne et Belle afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre des subventions et primes à l'habitat pour mon projet immobilier situé sur le territoire communautaire. En effectuant cette démarche,

- J'accepte les conditions du règlement d'attribution
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies au titre du présent dossier

FAIT A _____ LE _____

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »